



Flash INFO

Pieds de grilles d'adjoints techniques : le CTM à nouveau boycotté par l'intersyndicale

Le CTM de ce jour devait porter sur le relèvement des indices des pieds de grilles d'adjoint technique 2^e classe pour les remettre au niveau des grilles types de la fonction publique.

Ce CTM ayant à nouveau été boycotté par les Organisations Syndicales membres de l'intersyndicale, ce texte n'a pas pu être étudié à l'ordre du jour.

Le texte proposé par l'administration permet de revaloriser de 12 points les indices majorés des 4 premiers échelons de la grille d'adjoint technique de 2^e classe. Les échelons suivants et les durées des échelons ne seront pas touchés.

Ce rattrapage aurait dû intervenir dès février 2014, mais l'administration a pris du retard pour sortir la proposition de modification de grille.

Aussi, notre organisation syndicale, seule organisation de la DAP présente à la préparation du CTM, a demandé une compensation indemnitaire de la perte de salaire. Cette compensation indemnitaire permettrait aux 84 agents concernés de récupérer entre 1000€ et 1100€.

L'administration a la possibilité de le faire. Il leur appartient désormais de trouver une solution permettant la mise en place de cette compensation.

Sur le contenu de la proposition de l'administration, le SNPPT FO a réagi par rapport à la sur-indiciarisation quasi inexistante et à la nécessité de relever aussi les indices du 5^e échelon afin de maintenir une prise de points croissante entre le 1^{er} et le 5^e échelon de la grille.

Le SNPPT FO veillera à la mise en place par l'administration de la compensation financière.

Ce texte sera réétudié le 14 décembre prochain et le SNPPT FO sera présent pour défendre vos intérêts.

Le 04 décembre 2015,
Le Secrétaire Général
Paul BONO

Le S. N. P. P. T. **F.O.** vous tient informés régulièrement par flash info ou directement sur le site internet.

Site internet: www.snppt-fo.fr

**FO 1^{er} Syndicat de la Fonction Publique de l'État
et des Personnels Techniques de l'AP**